



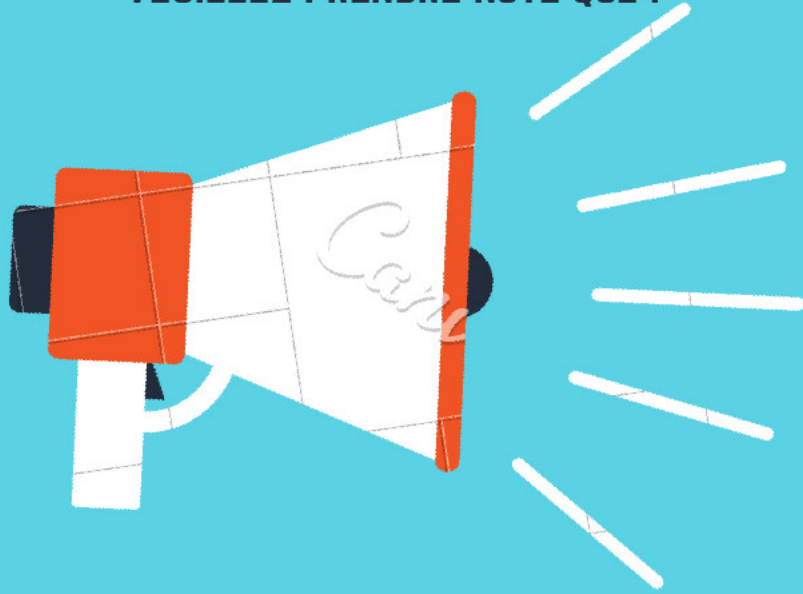
INFO-ROC

16 juin 2020

- [1. Fermeture estivale des bureaux du ROC 03](#)
 - [2. Assemblée générale du ROC 03](#)
 - [3. Synthèse des enjeux du printemps 2020](#)
 - [3.1. Mise en contexte](#)
 - [3.2. Comité d'urgence MSSS-CTROC-TRPOCB](#)
 - [3.3. Bilan annuel des organismes d'ACA](#)
 - [3.4. Ressources humaines](#)
 - [3.5. Bénévolat](#)
 - [3.6. Fonds de soutien aux organismes en contexte COVID-19](#)
 - [3.7. Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires](#)
 - [3.8. Reprise des activités des organismes communautaires](#)
 - [4. Plan d'action gouvernemental en action communautaire](#)
-

[1. Fermeture des bureaux du ROC 03](#)

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE :



**LES BUREAUX DU ROC 03 SERONT
FERMÉS DU :**

**27 JUILLET AU 7 AOÛT
INCLUSIVEMENT**

Bonnes vacances à toutes et à tous

2. AGA du ROC 03

Comme plusieurs de ses membres, le ROC 03 a reporté à une date ultérieure son assemblée générale annuelle 2020. Nous considérons que cette période n'y est pas propice et que pour l'instant la tenue d'une AGA virtuelle ne permettrait pas d'avoir les échanges nécessaires aux enjeux vécus dans le contexte de pandémie. Le conseil d'administration évaluera les possibilités au retour des vacances.

Ceci étant dit, rappelons que quatre rencontres ont été organisées par le ROC 03 depuis le début de l'automne 2019. Le ROC 03 n'est donc pas en reste en ce qui concerne ses processus démocratiques et consultatifs.

Concernant le CA du ROC 03, les membres dont le mandat venaient à échéance en juin ont accepté de le prolonger jusqu'à la tenue de l'assemblée. Rappelons qu'il reste toujours un siège disponible au sein du conseil d'administration. Les personnes intéressées à s'impliquer peuvent communiquer avec Karine Verreault (direction@roc03.com).

Malgré ce report, l'équipe du ROC 03 s'affaire à la production du rapport d'activité et des états financiers. Dès que ceux-ci seront prêts, nous vous aviserons et nous vous les rendrons disponibles.



3. Synthèse des enjeux de printemps 2020

3.1. Mise en contexte

Suite à la déclaration d'urgence sanitaire du 13 mars dernier, la permanence et les membres du conseil d'administration du ROC 03 se sont mis en mode proactif, afin de suivre l'évolution de la situation, en ayant en tête de répondre aux préoccupations des membres et plus largement des organismes communautaires autonomes de la région. Dès le début, le ROC 03 a fait des démarches auprès du CIUSSS de la Capitale-Nationale et de Centraide pour s'assurer que le financement des organismes ne serait pas affecté advenant une fermeture ou une réduction d'activités et services.

Ce qui suit vise à dresser un bilan-synthèse des enjeux survenus dans le cadre de cette crise et rappeler les éléments mis en place pour y répondre. Tout n'est pas réglé, et il reste encore plusieurs mois d'incertitude devant nous.

Le ROC 03 a été prompt à communiquer au CIUSSS-CN les besoins des organismes et les difficultés rencontrées tant en ce qui concerne le maintien des activités que leur report. Les réponses se sont fait attendre et n'ont malheureusement pas toujours été appropriées. Nous maintenons le canal de communication dans l'objectif de faire valoir les besoins et attentes des organismes communautaires.

3.2. Comité d'urgence MSSS-CTROC-TRPOCB

Depuis le début de la crise sanitaire, les délégués de la CTROC et de la TRPOCB sont en communication constante avec le MSSS. Parmi les thèmes discutés, notons le maintien du financement à la mission, l'octroi de Fonds d'urgences aux organismes et le report de la reddition de compte 2020.

Les constats et demandes portées au MSSS par la CTROC ont émergé des préoccupations de ses membres (les TROC-ROC), exprimés lors de rencontres hebdomadaires. Le ROC 03, ainsi que les autres TROC-ROC, à l'écoute des réalités vécues par les organismes communautaires, ont identifié des enjeux communs qui devaient être adressés prioritairement au MSSS.

3.3. Bilan annuel des organismes d'ACA

La crise sanitaire a coïncidé avec la période habituellement consacrée au bilan annuel de nombreux organismes communautaires. Les différentes consignes sanitaires du gouvernement étaient incompatibles avec plusieurs aspects de la vie démocratique des organismes, rendant les obligations et surtout les délais de reddition de comptes irréalistes.

Par exemple, certains organismes n'ont pu compter sur leur firme comptable dans les délais impartis, et la distanciation et l'interdiction de rassemblement interférait avec la tenue d'AGA en cohérence avec les pratiques d'action communautaire autonome. Rappelons que le ROC 03 a produit en avril un document traitant des obligations des organismes communautaires concernant leur vie démocratique ([Obligations relatives à la vie démocratique des organismes communautaires](#)).

Le 15 avril, le ROC 03 a officiellement écrit au PDGA du CIUSSS-CN afin de lui demander une extension de l'échéance de la reddition de comptes au PSOC qui tienne compte de cette situation. Puis, le dossier a été porté par la CTROC auprès du MSSS. Les organismes de toutes les régions ont été invités à participer à une campagne de lettres visant à demander à leur CISSS-CIUSSS une dérogation à ce sujet. Bien que le MSSS se montrait «ouvert», il aura fallu une participation massive des organismes à cette campagne et l'intervention du politique avant de recevoir une réponse claire et formelle du MSSS le 11 mai 2020.

Documents concernant le report de la reddition de comptes au PSOC :

- [Dernières consignes du MSSS sur la reddition de compte au PSOC](#)
- [Report de la reddition de compte annuelle 2020 \(CTROC\)](#)

3.4. Ressources humaines

Dès le début de la crise, la question des ressources humaines s'est posée. Les organismes qui, pour plusieurs, devaient fermer leurs portes pour une durée indéterminée ont été confrontés à de nouveaux dilemmes à de nouvelles réalités. Dès le 13 mars, le ROC 03, via son regroupement provincial la CTROC, a rendu disponible un premier Bulletin spécial COVID-19. Les semaines qui ont suivi, le ROC 03 a travaillé à la production d'autres documents plus directement liés à la gestion des ressources humaines, afin d'outiller les organismes face aux défis auxquels ils font face à ce sujet pendant la crise.

- [Bulletin spécial COVID-19](#)
- [Salaires, mises à pied et télétravail](#)
- [Gestion des ressources humaines](#)
- [Les vacances et la crise sanitaire](#)

En plus de ces publications, le ROC 03 a offert dès la fin avril des rencontres de co-développement aux coordinations/direction d'organismes communautaires afin que celles-ci puissent échanger ensemble sur leurs nouveaux enjeux par exemple recrutement et encadrement des nouveaux employés, organisation du travail, gestion des employés difficiles. Tout cela dans un contexte de télétravail.

Le ROC 03 a également offert du soutien individuel à plusieurs membres ce qui nous a permis de demeurer à l'affût des difficultés rencontrées en lien avec la gestion des ressources humaines.

3.5. Bénévolat

Rapidement en début de crise le confinement des 70 ans et plus a eu des répercussions importantes sur la disponibilité des bénévoles et ainsi sur la capacité pour certains organismes communautaires de poursuivre leurs activités. Les consignes de confinement supplémentaires ont accentué le problème pour certains organismes. Force est de constater que la volonté de mettre en place rapidement une structure n'a pas nécessairement répondu aux besoins des organismes. En effet, il était difficile dans le contexte de distanciation de former de nouveaux bénévoles et d'assurer leur encadrement.

De nombreux volontaires semblent avoir été déçus de ne pas pouvoir «bénévoler». Pourtant, les organismes communautaires auraient pu, s'ils avaient été consultés, faire valoir les lacunes de cette démarche.

3.6. Fonds de soutien aux organismes en contexte COVID-19

Depuis quelques mois, plusieurs annonces de soutien financier touchant les organismes communautaires ont été faites, afin de pallier aux besoins particuliers qui émergeaient en contexte COVID-19. Bien que de soutien financier soit bienvenu chez les organismes, le ROC 03 est critique quant à la multiplication de ces fonds.

Tout d'abord, des fonds ont ciblé des catégories spécifiques d'organismes, alors que d'autres étaient davantage généralistes. Certains groupes correspondaient à tous les fonds, alors que d'autres à aucun. Il y a donc des organismes qui ont été exclus de toute forme de soutien financier. De plus, le ROC 03 s'interroge sur le choix de déléguer la gestion de fonds publics à des fondations privées. Cette orientation et l'absence de consultation du milieu communautaire a rendu complexe l'accès à l'information (enjeu de transparence) et a eu pour effet de décupler les exigences liées à ces fonds (admissibilité, reddition de comptes), tout en appliquant des règles parfois inadaptées à la réalité des organismes.

À titre d'exemple, le formulaire envoyé il y a trois semaines par Centraide ne couvre que les dépenses à venir (aucune dépense déjà encourue dans le cadre de la crise). Le ROC 03 a eu des liens avec le fédéral, mais cela n'a pas permis de lever le voile sur la confusion entourant l'attribution de ces fonds.

1er Fonds PSOC : Fonds d'urgence

En réponse à plusieurs représentations au comité d'urgence MSSS-CTROC, un premier fonds d'urgence de 20 M\$ a été alloué afin de soutenir les organismes

communautaires financés à la mission au PSOC, ayant des dépenses spécifiquement liées à la crise. Le montant distribué dans la Capitale-Nationale était de 1 284 017 \$. Ce premier fonds couvrait la période du 13 mars au 30 juin 2019. Ce montant a permis de couvrir l'ensemble des besoins exprimés dans la Capitale-Nationale. Toutefois, considérant le délai très court dont les organismes disposaient pour déposer une demande à ce fonds d'urgence (quelques jours), le ROC 03 a sondé les organismes afin de s'assurer que tous ceux qui avaient des dépenses générées par la crise avaient eu le temps de déposer le formulaire au CIUSSS-CN.

Concernant la reddition de comptes associée à ce fonds d'urgence, le MSSS l'exige pour fin juillet, ce qui a été maintes fois dénoncé par les regroupements. De plus, bien qu'un premier formulaire de reddition de comptes ait déjà circulé auprès de certains organismes, un nouveau formulaire de reddition de compte, beaucoup plus lourd, serait désormais en vigueur. On y exige un comparatif avec l'an dernier alors qu'aucune crise n'avait cours à ce moment ainsi que des données exhaustives qui ne prennent pas en compte la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons. Cela a été dénoncé la semaine dernière lors d'une conférence de presse de la CTROC, qui a également envoyé une lettre à la ministre McCann à ce propos.

2e fonds PSOC : Pertes de revenus anticipées

Au-delà des frais excédentaires causés par le contexte de crise, certains organismes communautaires devront composer avec des pertes de revenus. Plusieurs n'ont pu ou ne pourront tenir leurs activités d'autofinancement, recevront des montants moins importants en provenance de fondations, ne pourront réaliser certains projets, etc. Il y a quelques semaines, la CTROC a mené une enquête nationale concernant les pertes de revenus anticipées des organismes communautaires d'ici au 31 décembre 2020. De son côté, le MSSS a utilisé les bilans financiers pour évaluer les pertes de revenus. Des discussions conjointes sont à venir entre le MSSS et le communautaire pour dresser un portrait le plus juste possible de ces pertes en prévision de l'allocation d'un prochain fonds.

3.7. Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires

La situation de crise sanitaire a eu un impact sur les finances publiques, ce qui fait en sorte que le gouvernement pourrait revoir certains investissements pour 2020-2021. Au cours des dernières semaines, la CTROC a fait des démarches auprès du MSSS, afin de s'assurer que les 40M\$ annoncés en rehaussement au PSOC lors du dernier budget provincial étaient toujours d'actualité. À ce jour, nous n'avons aucune

indication quant au maintien ou non de ce rehaussement.

Une mise à jour économique est prévue le 19 juin prochain et confirmera si le montant est encore inscrit au budget. Si c'est le cas, nous vous reviendrons sous peu concernant la répartition régionale.

3.8. Reprise des activités des organismes communautaires

Les consignes gouvernementales ont eu pour effet la cessation de plusieurs activités chez les organismes communautaires. Certains ont même totalement fermé leurs portes un certain temps pour plusieurs raisons (locaux inaccessibles, personnel manquant, etc.). Depuis l'assouplissement des mesures, des organismes envisagent de reprendre leurs activités. En mai, en réponse à cette préoccupation, le ROC 03 a contribué activement à la production d'un outil national (CTROC) pour aider les organismes dans leur réflexion. Il faut dire qu'avec la diversité des organismes communautaires, et l'autonomie qui les caractérise, le gouvernement n'a pas procédé à des règles claires pour la reprise de leurs activités. Toutefois, cette semaine, le MSSS a envoyé une lettre aux CISSS-CIUSSS indiquant que les organismes communautaires pouvaient effectivement reprendre leurs activités, pourvu qu'ils respectent les consignes de la santé publique et leurs obligations d'employeurs en matière de santé et sécurité.

- [Outil de réflexion sur le déconfinement \(CTROC\)](#)
- [Tableau Reprise graduelle des activités des organismes communautaires \(TCNSP\)](#)
- [Lettre du MSSS concernant l'arrêté du 12 juin 2020](#)
- [Mesures de prévention pour la reprise ou la poursuite des activités des organismes communautaires \(MSSS\)](#)

4. Plan d'action gouvernemental en action communautaire

Certains d'entre vous ont été sollicité par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), afin de participer à des groupes de discussion portant sur l'action communautaire. Il s'agit d'une des étapes de consultation prévue par MTESS en vue du prochain Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC).

Rappelons que le ROC 03 avait tenu une assemblée de consultation sur le prochain PAGAC en octobre 2019 et avait produit un mémoire à cet effet. Si vous êtes invités

à participer à ces groupes de discussion, nous vous encourageons donc à y participer.

L'Équipe du ROC 03

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220

Quebec, G1H 6Y8

Courriel : info@roc03.com

Tel.: 418.524.7111

www.roc03.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[YouTube](#)



[Site Internet](#)



[Adresse courriel](#)

This email was sent to liaison@roc03.com

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Regroupement des organismes communautaires de la région 03 · 1577, 3e avenue · Quebec, Qc G1L 2Y4 · Canada

